Envoyé en préfecture le 02/08/2022
Reçu en préfecture le 02/08/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220801-DEC202254-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

le 1 AOUT 2022

DEC202254
FINANCES ;
Signature d'un avenant de prolongation pour la mission de contrôleur technique réalisée par Qualiconsult sur l'opération des terrains de tennis couverts

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

CONSIDERANT qu'un contrat a été passé avec Qualiconsult concernant la mission de contrôle technique sur l'opération des terrains de tennis couverts initialement prévue de février 2021 à août 2021 prolongée par un premier avenant à juin 2022,

CONSIDERANT qu'au vu du retard des travaux, il convient de renouveler le contrat avec Qualiconsult afin de permettre la continuité de la mission, et ce jusqu'à décembre 2022 (6 mois supplémentaires),

CONSIDERANT que les honoraires complémentaires s'élèvent à 1 500 € HT

DECIDE de signer l'avenant de prolongation du contrat de mission contrôle technique avec Qualiconsult dans les conditions indiquées ci-dessus.

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON